

# LE PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DES INTÉRêTS DEMOCRATIQUES ET DU PROGRES SOCIAL.

Prix d'abonnement (Payable d'avance): Lyon, Rhône, Départem. 3 mois, 8 fr.; 10 fr.; 12 fr. 6 mois, 15 fr.; 19 fr.; 22 fr. 1 an, 30 fr.; 36 fr.; 40 fr.

Le *Peuple Souverain* donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au *Lureau du Journal*, et à Paris chez LEJOLIVET et C°, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Lyon, le 29 brumaire an VII.

(De l'ère chrétienne, 19 novembre 1848.)

### La Présidence.

L'impudent avec laquelle le frère de Godefroi travaille l'opinion publique pour arriver à son but, qui n'est plus un mystère pour personne, nous force à revenir encore une fois sur une candidature que nous croyions avoir pour toujours enterrée. Quel est donc, nous demandera-t-on, l'intérêt caché qui force Cavaignac à s'accrocher au pouvoir, comme le naufragé à la planche qu'il voit flotter sur l'eau?

Le chef du pouvoir exécutif ne se croit-il pas suffisamment justifié par les décrets de l'Assemblée nationale, et craint-il, du jour où il remettrait à un autre l'autorité qui lui a été provisoirement confiée, de se voir forcé de rendre compte à l'opinion publique de sa conduite pendant les six derniers mois?

Il est certain que nous ne voudrions pas avoir assumé sur notre tête une responsabilité pareille à celle qui pèse sur celle du héros de Jain; mais nous connaissons assez l'esprit réactionnaire de la majorité de la chambre, pour assurer au grand sabre d'Afrique qu'il peut dormir en pleine sécurité.

Le jour du peuple n'est pas encore venu; d'ailleurs, la démocratie sait pardonner à ses ennemis quand elle les a réduits à l'impuissance; elle diffère en ce point de la bourgeoisie, qui n'abandonne ses adversaires que quand elle les a fusillés, envoyés au bagné ou entassés sans jugement sur des pontons malins. Le peuple ne juge pas, il oublie; Cavaignac et ses amis condamnent et rejettent, comme dangereuse, toute idée d'amnistie.

Vainqueurs, nous avons donné à nos ennemis dans toute leur plénitude, les libertés dont nous voulions jouir nous-mêmes; après avoir repris le dessus, les ingrats nous ont escamoté un à un tous les droits que nous pensions avoir reconquis pour toujours. Voilà pourquoi Cavaignac, se rendant justice à lui-même, et jugeant que toutes les sympathies qui s'attachaient à son nom sont éteintes dans les coeurs des gens de bien, sent la nécessité de mettre en œuvre les moyens les plus déloyaux, les plus humiliants et les moins avouables, pour conserver une autorité dont la perte pourrait avoir pour lui les conséquences les plus graves. Tel est le but de la circulaire que nous avons publiée *in extenso*, et où les tendances du général africain sont trop peu déguisées pour qu'elles puissent échapper à l'esprit le moins clairvoyant. Cavaignac a rompu avec les vrais républicains; il s'est jeté dans les bras de la République honnête, qui rêve le retour de la monarchie et, pour le moment, en conserve la forme et en perpétue les abus. Oubliant son origine, et reniant les principes démocratiques qu'il avait sués avec le lait maternel, donnant, pour ainsi dire, un démenti à tout le

passé de sa famille, fils sans cœur, frère sans entrailles, il fait alliance avec les royalistes, et les amis de la liberté ne sont plus à ses yeux qu'une minorité exigeante, une poignée de barbares que ni les baïonnettes, ni la mitraille ne doivent respecter.

Ce n'est pas l'homme qui se fait un titre de gloire de cet ordre matériel conquis dans les rues au prix d'une hécatombe républicaine, que les électeurs doivent appeler à la présidence de la République. Laissons le reposer en paix sur ses lauriers; ne lui envions pas sa triste renommée. Une amnistie seule pouvait faire disparaître les caillots de sang qui rongissent son épée et sa main; cette amnistie, il la repousse, il n'en veut entendre parler à aucun prix. Qu'il subisse dès lors la honte qui s'attache au nom des hommes cruels et inhumains. Que tous les citoyens qui désirent le maintien et l'affermissement de la République s'unissent dans une seule et même pensée: celle de choisir un homme de cœur et d'énergie, un démocrate qui sente les besoins du peuple et soit animé du désir de faire cesser les souffrances de la société, en organisant l'association.

Bien convaincus que ce n'est ni l'ambitieux Cavaignac, ni le prétendant Louis Bonaparte qui peuvent satisfaire leurs légitimes exigences, les patriotes porteront leurs vues sur un citoyen plus méritant et plus digne de leur confiance. Cet homme, nous l'avons déjà fait connaître, demain nous nous occuperons de lui plus particulièrement.

### Terreur de la rue de Poitiers.

La rue de Poitiers a tenu hier une séance fort importante. Cette fois il n'a été question des candidats à la présidence de la République, que pour manifester les regrets d'avoir agi avec trop de précipitation quand on a déclaré qu'on ne patroniserait aucun candidat. Toutefois, ce n'était pas par intérêt pour les hommes en cause, que la rue de Poitiers se lamentait, mais bien parce qu'elle croit qu'un monarchiste pur sang aurait pu avoir des chances. Ainsi et déjà le général Cavaignac ne lui paraît pas assez réactionnaire; mais, passons.

Ce qui a surtout occupé la rue de Poitiers, c'est les éventualités qui peuvent se produire à propos de la nomination du président, quel qu'il soit. Nous sommes, dit-elle, en présence de deux candidats actifs et qui feront tout pour passer, Louis-Napoléon et le général Cavaignac. Le premier a mis dans ses intérêts de nombreux journaux, des militaires actifs ou en retraite, une foule d'intrigants qui veulent arriver et renouveler le scandale des hommes du *National*; l'autre enrôle à son service toutes les forces officielles du pays, et occupe pour sa candidature les employés salariés par l'Etat. A côté de toutes ces intrigues se trouve un parti plus considérable par le nombre qu'on se plait à le dire, mais qui dans tous les cas distingue une énergie incontestable et plusieurs fois éprouvée, le parti de la démocratie. Celui-ci, confiant dans la force de ses principes, fait la guerre à ciel ouvert et se montre disposé à ne tolérer au-

cun escamotage. De ces trois intérêts en présence, il peut, dit la rue de Poitiers, résulter des événements dont il n'est donné à personne de connaître l'issue, et on ne sait ce qui arriverait si l'Assemblée nationale venait malheureusement à n'être pas en nombre au moment où le conflit entre les deux partis surgirait.

L'Assemblée de la rue de Poitiers a décidé qu'on écrirait, sans délai, à tous les représentants en congé, sur lesquels la réunion a de l'influence, de se rendre sans délai à Paris.

### Manœuvres électorales.

La lutte engagée entre les candidats à la présidence devient tous les jours plus ardente, plus passionnée, et, s'il faut transcrire le mot, nous dirons moins loyale; car, comment qualifier tous les moyens employés par le général Cavaignac pour assurer son triomphe.

Que dire de cet abus de distribution de croix d'honneur à des gardes nationaux de province, qui n'ont eu d'autre mérite que celui d'accourir à Paris, sans qu'il soit encore bien avéré qu'ils accourraient tous au secours de la République. Quels dangers out-ils couru, et est-il bien certain que s'ils avaient trouvé à Paris la royauté victorieuse, ils ne se seraient pas empêtrés de se ranger sous sa bannière?

Quoi qu'il en soit, la croix d'honneur devient pour le citoyen Cavaignac une monnaie électorale; mais il faut le reconnaître, le général africain est un ambitieux maladroit. Il trahit trop facilement sa passion pour le pouvoir, et il met en garde contre son ambition désordonnée tout ce qui en France porte un cœur droit et une âme indépendante.

Le citoyen Cavaignac ne réunira autour de lui que les ambitieux de bas étage et les voltrons toujours prêts à encenser le pouvoir *actuel* et à se ranger sous la bannière du fait accompli.

Mais si le citoyen Cavaignac met en usage toutes les séductions que le pouvoir peut mettre en jeu, son altérité impériale Louis Bonaparte fait jouer de son côté toutes les mines et contre-mines auxquelles l'art des batailles électorales peut avoir recours.

Il est temps que cela finisse, car la bourse princière commence à être à sec, et si les bons amis de Russie ne viennent en aide et que la contrainte par corps soit maintenue, nous pourrions bien finir par voir le caissier de son altérité impériale prendre la route de Clichy.

Par charité pour ce prétendant, nous le prévenons qu'il confie ses intérêts à des courtiers trop mal famés, soit sous le rapport moral, soit sous le rapport pécuniaire.

On avait annoncé que son altérité impériale allait faire paraître son programme, ou mieux le programme de sa petite camarilla; mais M. Fialin, dit vicomte de Persigny, ne partage pas cet avis; il est, dans le sénat impérial, le grand partisan du silence, et c'est en vain que les citoyens Abatucci, Boulay (de la Meurthe) et quelques autres amis veulent entraîner le prince sur le terrain de la publicité, l'élève du citoyen Vieillard reste inutile, et la France ne connaîtra son dernier mot que le jour où il aura la folie de poser sur son front la lourde couronne impériale.

mot mais la chose, l'association c'est le dévouement, c'est l'abnégation, c'est la fraternité, à ces conditions, mais à ces conditions seulement, elle produit ses salutaires effets et de merveilleux résultats; mais n'en attendez rien si vous la fondez sur l'exclusion et l'égoïsme, ou du moins dans ces conditions là ne l'accusez pas d'être inféconde.

Au théâtre, autant et plus qu'ailleurs, il y a de la part des intérêts moralement froissés, une vive impatience de l'état transitoire de genre et de saufance que nous traversons; il y a une coupable tendance à désespérer de l'avenir; le matérialisme des règnes passés a laissé là des plaies profondes, l'art était devenu un métier et le génie tenait botte; à quelle misérable et ignoble prostitution des dons qu'ils avaient reçus du ciel n'avons-nous pas vu arriver des intelligences les plus hautes, les esprits les plus accomplis!

Poète plein de verre, écrivain plein d'invention, ou débordant par *Antony et Henri III*. Et quand, vingt ans après, la soif de l'or, le culte des appétits matériels avaient étouffé tout enthousiasme et tari toute croissance, on arrivait à l'indigente compilation des cinq journées de *Monte-Christo*. Oh bien, après avoir, jeune fille de quinze ans, illuminé la France entière des rayons de sa gloire, après avoir fait ressusciter dans leurs tombes les mines de Coraïe, de Racine et de Voltaire, après avoir été plus qu'une femme, plus qu'une reine, la Musique tragique de son temps, on en vient à refuser l'autonome de quelques vers à des frères malheureux et à laisser trainer son nom devant les tribunaux pour manquement à la loi promise.

Après les poètes et les tragédiens, faut-il chercher parmi les peintres, les musiciens ou les sculpteurs, les noms ne nous manqueront pas; toujours et partout l'égoïsme tue le génie; il faut une noble passion, une sainte croissance pour que l'esprit produise des chefs-d'œuvre. Quelque paradoxe que puisse paraître notre assertion, nous soutenons que l'art mourra comme toute chose, quand la République est venue, et que, malgré toutes les apparences contraires, malgré le doute sceptique des artistes eux-mêmes, la République sauvera l'art comme le crédit, comme la morale, comme la famille.

On parle souvent de retour à la barbarie, mais l'adoration du veau d'or n'est-elle pas aussi une vieille histoire; et l'art français avait-il beaucoup à espérer de cette tendance qui nous emporta si rapidement à tout effacement de notre caractère national et à la prostitution servile de toutes nos gloires devant les roubles d'un barbare ou devant les guinées de l'Angleterre.

Quelques jours encore de patience et de courage, artistes: ne blasphémez pas Dieu en doutant de l'avenir; ne blasphémez pas la France en doutant de la République.

### Feuilletou du Peuple Souverain.

#### REVUE THÉÂTRALE.

##### De Profondis.

Triste semaine, en vérité, et dont le compte-rendu peut se résumer par un verset du psaume des morts. Elle a disparu cette malheureuse direction comme disparaît et tombe tout ce qui est factice et mensonger. Et disons-le bien haut, elle est tombée d'elle-même et sans que personne l'a aidé en rien; l'indulgence du public a été grande, la presse entière se résignait à faire l'expérience tout du long et ne demandait pas mieux que d'encourager ses efforts, mais il n'était pas néviel, ce triste enfant de l'intrigue; il avait pour parrain un nom qui porte malheur à tout ce qu'il touche. Que la langue nous demande, amis lecteurs, et que d'efforts il faut que nous fassions sur nous-mêmes pour ne pas vous raconter dès aujourd'hui tout ce que nous savons de ces ignobles triplages, un pauvre homme qui ne songeait point à mal, victime désignée sciemment et d'avance à la honte et au déshonneur, attirée, seduite, entraînée par de fausses promesses, puis abandonnée, bafouée quand le tour a été fait; des listes de proscription dressées, des créatures imposées, le salaire diminué à ce point, augmenté pour cela, sans autre règle ni mesure que le caprice arbitraire d'un tribunal secret qui n'avait pas même le courage d'avouer sa haine et le triomphe de sa vengeance. C'est ainsi que l'auteur de notre *Lyonnaise*, l'habile régisseur des Célestins, qui avait porté si haut et soutenu si longtemps les succès et la gloire de son théâtre, Lefebvre, homme d'intelligence et de cœur, a été chassé, séparé de sa femme et de son enfant pour avoir tenu la plume dans la rédaction de certaine pièce, dont les termes avaient dépassé en haut lieu. Nous aurions compris, jusqu'à un certain point, que le jeu des représailles arrivé, le vainqueur fut venu dire: Vous avez eu l'audace de me contredire, de tenter contre moi, je suis le plus fort aujoued'hoi, je suis le maître de votre sort et je ne vous vengerai à ma guise; la cruauté aurait eu au moins l'excuse de la trahison.

Mais non, on s'est rabaisé et avili jusqu'à faire courir au théâtre et par la ville, je ne sais quelle histoire, inventée à plaisir, pour expliquer l'éloignement du régisseur par une rançune personnelle du directeur nouveau, qui jadis avait été son subordonné. Cette fois, le malheureux Lefebvre se révolta lui-même contre le rôle ignoble qu'on lui faisait jouer; il refusa d'endosser le mensonge infame dont on voulait charger sa conscience; il protesta, il écrivit; mais la calomnie, avait protégé son effet, et Lefebvre n'est plus à Lyon.

O Tartafe! ô Basile! vous n'êtes donc pas morts; vous vivez donc encore aujourd'hui ailleurs qu'au théâtre. Mais, qui se serait douté que dans notre siècle vous eussiez changé la robe noire et le long chapeau contre les insignes d'un.... Maudite langue, te retiendras tu! le moment n'est pas venu encore d'arracher le masque; nous l'avons promis, nous nous le sommes promis à nous-mêmes, et, parmi les libertés que notre mission est chargée de défendre, nous entendons comprendre celle de dire les choses en leur temps et à notre heure.

C'est d'ailleurs une histoire qu'il serait vraiment dommage de décomplir; car si elle a son côté grave et sérieux, nous sommes sur la voie de deux détails piquants, destinés à déssombrir les incidents lugubres de cette comédie. Ce que nous tenons à déclarer dès aujourd'hui, c'est que nous sommes bien loin de vouloir aggraver en rien la position de M. Bigé; nous lui pardonnons volontiers une ambition puérile, notre indulgence est acquise à tout ce qui, chez lui, fait inexpérience et faiblesse; le seul tort grave qu'il ait à nos yeux, c'est de s'être fait volontairement l'instrument d'une vengeance hypocrite, l'exécuteur des hautes œuvres d'un tribunal lugubre contre de braves camarades, qui ne lui voulaient, qui ne lui avaient jamais fait que du bien; mais ce tort, tout énorme qu'il est, M. Bigé l'a déjà cruellement expié; et nous faisons des vœux sincères pour que tous les œufs lui soient aussi éléments que celui d'un homme bien injustement sacrifié, et qui de l'exil lui envoie des paroles de pardon et d'oubli.

Restons en là, amis lecteurs, et pardonnez-nous d'imiter une fois les habiles écrivains du jour, dont le feuilletou s'arrête toujours au moment où la curiosité est le plus vivement excitée; le dénouement ne vous manquera pas. Revenons aux généralités et à la situation présente de nos malheureux théâtres.

La chute de la direction Bigé a laissé nos artistes dans une situation déplorable, on sait déjà que le cautionnement n'avait pas été versé, ce n'est là encore que la moitié du mal; si le passé est perdu, l'avenir est sérieusement compromis; la troupe d'opéra est insuffisante et incomplète. Il n'y a rien en étude, ni en répétition; les deux journées de *Monte-Christo* ont épousé le but qu'elles devaient atteindre, et par suite de combinaisons exceptionnelles, les frais qui ont été faits pour les décosations présentent comme une lourde charge sur tout successeur immédiat; les deux ou trois représentations données sur la fin de la semaine n'ont pas même couvert leurs frais.

La position actuelle ne saurait donc durer plus longtemps, et appelle un prompt remède. Il était question d'un projet d'association; nous nous abstiendrons d'en parler, n'en connaissant pas les bases; c'est à notre avis la seule planche de salut qui reste après tant de naufrages; mais plus nous croyons devoir rappeler aux fidèles sociétaires, qu'il faut vouloir son le-

Le citoyen Dufaure, ce ministre à la vertu immaculée, a donné l'autre jour un dîner dans lequel on remarquait un grand nombre d'ecclésiastiques de Paris et de la province. Il a été grandement question de la candidature du général Cavaignac, et le zèle le plus vif du clergé a été réclamé en faveur de ce préteur.

Nous avions bien raison de dire, lorsque le citoyen Dufaure a publié sa circulaire aux fonctionnaires qui relèvent de lui, que ce n'était qu'un moyen de masquer ses manœuvres secrètes. Malheureusement, pour le citoyen Dufaure, nous sommes dans un pays où tout finit par se savoir, même les petites flâneries des grands monarchistes.

Il y a quelques années, la petite camarilla d'Arnenberg fit paraître une brochure sous le nom de l'un des affidés de M. Louis Bonaparte, M. Lombard. C'était un pompeux éloge des qualités, des vertus, de toutes les supériorités de son aîte impériale; elle renfermait une appréciation de M. Emile de Girardin, que l'on qualifiait *vénal folliculaire*. Que pense aujourd'hui M. Louis Bonaparte de l'appui que lui prête le rédacteur en chef de la *Presse*? et pourrait-il nous donner le chiffre de la vénalité de M. Girardin?

Quelques entrevues ont, dit-on, eu lieu entre quelques chefs de l'école ecclésiastique et la coterie impériale. Il serait question d'établir, non pas une grande aumônerie, mais un *ministère des affaires ecclésiastiques*. Les cultes réformé et israélite passerait au ministère de l'intérieur. Quelques conseillers d'Etat seraient pris dans le corps des évêques; on tenterait enfin de renouveler toutes les folies de 1823.

Il suffit de donner l'éveil sur de pareilles menées pour les rendre impuissantes. Toutefois, cela nous prouve que le préteur impérial met en jeu tous les moyens pour attirer à lui les votes du clergé qu'il qualifie de grands électeurs de village.

Le 13 décembre! Voilà donc le jour fatal où la coterie africaine sera peut-être tentée de jouir son va-tout. Le télégraphe apportera de tous les points de la France, le chiffre exact des votes à M. Cavaignac et lui signifiera, nous l'espérons, son congé. Que ce jour-là l'Assemblée nationale soit au complet et que chacun se tienne prêt à faire respecter la souveraineté du vote universel.

Les départements à leur tour devront se tenir en quelque sorte sous les armes, et ne cessons de répéter à l'avance que la garnison de Paris n'imposera pas à la France une petite parodie du 18 brumaire. Il est bon de tenir les esprits en éveil, c'est notre devoir, nous n'y ferons pas défaut.

Les intimes de M. Thiers, même les plus disposés à lui donner ses faiblesses, sont forcés d'avouer que depuis son dernier succès à l'Assemblée nationale, auprès des nouveaux *satisfaits*, son orgueil l'a rendu insupportable. Dans une des dernières réceptions qui ont lieu chaque soir, place St-Georges, on lui a entendu prononcer un de ces mots qui prouvent jusqu'à quel point le petit homme est bouffi de son mérite. Un visiteur, voulant flatter le maître de la maison, choisit le moment où l'on faisait cercle autour de lui, pour lui dire avec beaucoup d'empressement: « Bastide ou Trouvé-Chauvel n'est là que pour vous attendre car vous êtes indispensable à la situation, et vous n'avez qu'à choisir entre le portefeuille des finances et celui des affaires étrangères. » — « Sans doute, répondit M. Thiers, mais que le pouvoir attende; je veux prendre encore quelques jours de repos. »

Cela nous rappelle un mot non moins impertinent du même homme d'Etat. Les grands financiers que s'était donnée la Révolution de février dans les premiers jours, on plutôt qui s'implorèrent à elle, réclamèrent dans un moment de détresse l'assistance de M. Thiers. — « Dites, répondit celui-ci à l'envoyé, dites à ces messieurs qu'ils ne sont pas encore assez dans le péril, je verrai plus tard. »

Voilà où nos hommes d'Etat ont conduit la République. O intrigants! ô incapables!

La cour de cassation s'est réunie le 14 et le 15, conformément à l'art. 92 de la Constitution, pour nommer la *haute cour de justice nationale*, qui doit juger, sans appel ni recours en cassation, les accusations portées par l'Assemblée nationale contre le président de la République ou les ministres, ainsi que contre toutes personnes prévenues de crimes et attentats, ou complots contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, que l'Assemblée aura renvoyées devant elle.

Cette cour se compose de cinq juges titulaires, deux suppléants, et de trente-six jurés. La cour de cassation a nommé, au scrutin secret et à la majorité absolue, pour juges titulaires, les citoyens conseillers Rocher, Béranger, Hardouin, Hello et Boissieux; et pour juges suppléants les citoyens Pataille et Delapalme.

Les cinq juges appelés à siéger feront choix de leur président.

Le ministère public sera nommé par le président de la République, et en cas d'accusation du président et des ministres, par l'Assemblée nationale.

On s'est souvent demandé s'il était juste de payer l'indemnité de vingt-cinq francs par jour aux représentants qui n'assistent pas aux séances. Nous croyons que non, si ce n'est lorsqu'une maladie constatée motive l'empêchement.

Cependant le paiement quand même a trouvé des défenseurs, bien entendu auprès des intéressés.

On a invoqué et fait sonner bien haut la question de dignité. Nous serions curieux de savoir s'il est de la dignité du pays d'indemniser des représentants pour aller faire l'article en face du général Cavaignac?

Il semble que ce serait plutôt au candidat qu'au trésor public à payer les frais de route de ces commis-voyageurs. Cela paraît d'autant plus juste que le général Cavaignac, comme président du conseil, palpe un traitement assez rond.

Nous soumettons humblement cette question à MM. du comité des finances.

La plupart des représentants qui partent pour chauffer la candidature du héros de l'état de siège, éprouvent quelque répugnance à avouer le véritable motif de leur départ. Mais tous ne sont pas également habiles à inventer des raisons.

On demandait aujourd'hui à l'un d'eux :

« Mais pourquoi donc partez-vous, quand nous sommes sur un volcan? »

« — Je m'ennuie à Paris, a-t-il répondu naïvement. »

Un autre a été plus explicite, tout en étant aussi peu sincère :

« J'étais plein d'ardeur, a-t-il dit, je croyais pouvoir faire quelque bien; maintenant je désespère de l'Assemblée et du pays. Je m'en vais abattu, effrayé, et, comme Malborough, ne sais quand reviendrai. »

« — S'il en est ainsi, donnez votre démission, un autre aura peut-être plus de cœur à la besogne. »

« — Pas si simple, a répliqué notre voyageur, que j'aile de ma propre volonté me priver d'un beau revenu? A d'autres mouches. Pourquoi n'a-t-on pas pris des mesures contre les émigrations volontaires. Je tiens, je garde, et je vais me promener. »

Voilà avec quel sans-façon quelques représentants du peuple traitent l'auguste mandat qu'ils ont reçu.

Rien de comique comme la peur réciproque qu'ont l'un de l'autre la rue de Poitiers et Proudhon. Celle-là se figure qu'on de ces jours l'adversaire de la propriété la fera enlever par ses partisans, tandis que celui-ci parle sans cesse de projets sinistres que la rue de Poitiers nourrit contre sa personne.

Ce petit manège réjouit fort les colporteurs de chroniques secrètes. Est-ce que le citoyen Proudhon et la rue de Poitiers joueraient tous deux la comédie?

### La Peur.

Le grand mal de notre époque, c'est la peur, — disons le mot, la lâcheté, — non pas cette lâcheté physique qui consiste à redouter la mort par un coup de fusil, — tous ont prouvé que cette peur n'existe pas dans aucune classe, mais la lâcheté morale.

C'est par lâcheté morale que beaucoup de gens n'osent pas être républicains. Ils sont plus timides que des jeunes filles sans leur maman.

« Quoi! nous gouverner nous-mêmes! sans roi! c'est impossible; nous n'en aurons jamais la force, » disent ces grands enfants.

Aussi, en présence d'une situation très-difficile, très-pénible, qui donne beaucoup à penser et à craindre, ils craignent le plus qu'ils peuvent, mais ne pensent pas. Ils colportent l'un chez l'autre leurs terreurs, leurs angoisses, leur ignorance, et ne font autre chose que les multiplier par elles-mêmes. Tout ce à quoi ils peuvent parvenir, c'est à se servir les uns contre les autres et à se résoudre à mourir les armes à la main, mais il ne faut rien leur demander de plus; nulle étude scientifique et d'économie sociale, nulle tentative, nul désir d'amélioration. Ils comprennent encore fort bien: portez armes! en joue, feu! — Mais leur intelligence est frappée de stupeur pour tout le reste.

Nous ne parlons pas ici des partisans par foi, par principe, de la légitimité monarchique. Ceux-là ont tout leur sang-froid, toute leur raison; en organisant avec beaucoup d'art une bonne guerre civile, ils savent parfaitement ce qu'ils veulent et où ils tendent: la seule chose qu'ils ne savent pas, c'est que la monarchie est désormais morte en Europe.

Nous parlons des *libéraux*, c'est-à-dire des révolutionnaires satisfaits, qui, étant parvenus eux-mêmes à un degré d'honnête liberté et d'honnête aisance, pensent que toute le monde doit être content, qu'il est impossible d'aller plus loin, et que la Révolution est terminée. Leur horizon est, selon eux, la borne du monde.

Ils sont révolutionnaires modérés, républicains modérés, ou modérément républicains, si modérément, qu'ils verraient revenir la monarchie sans regret, et la plupart même avec plaisir. En un mot, ils n'ont aucun principe ni pour le présent, ni, à plus forte raison, pour l'avenir; ils ne demandent qu'une chose, la tranquillité, le repos, l'absence de tout mouvement. S'ils le pouvaient, ils arrêteraient le soleil, qui a peut-être un mouvement trop rapide.

Aussi, quand ils rencontrent un homme à principes, un parti net et ferme, si c'est le légitimisme, ils en ont peur et se sentent presque républicains; — si c'est la République, ils en ont encore plus peur et redeviennent royalistes.

Il est même curieux que ces républicains modérés ou sans principes ont horreur du républicain ferme et sincère, et l'appellent sans hésiter républicain rouge.

Pour eux le type des hommes d'Etat est dans les énervés de Louis-Philippe, dans ces députés de l'opposition parlementaire, qui bataillaient sur des mots et des centimes, sur de petites stratégies ministérielles, et vivaient dans l'oubli du peuple et des grands principes révolutionnaires.

Il serait temps cependant qu'ils prissent un parti et cessassent de se faire bâiller perpétuellement entre la République et la monarchie au grand dam de leurs biens et même de leur existence. Qu'ils se déclarent pour le roi ou pour la République. Ils sont appelés à se prononcer dans l'élection du président. S'ils votent pour un républicain, ce sera sans doute parce qu'ils veulent que la Constitution proclamée hier subsiste. S'ils votent pour le citoyen Bonaparte, le seul candidat des royalistes, c'est qu'ils veulent le retour de Henri V, même au prix d'une guerre civile.

A la bonne heure, qu'ils prennent ce dernier parti si cela leur plaît; mais ce choix produira un contraste des plus ridicules: ce seront les modérés qui, par peur de la guerre civile, amèneront la guerre civile. La peur fait toujours de ces raisonnements-là. N'avez-vous pas vu cent fois dans les rues des femmes effrayées par les chevaux et les voitures se sauver... où? sous les jambes des chevaux et les roues des voitures.

De même nos modérés, par peur du désordre, sont capables d'aller se jeter dans la monarchie, c'est-à-dire dans le suprême désordre, dans une lutte sans fin, une guerre sans merci, une destruction inévitable.

Les intrigants monarchiques abuseront de leur peur pour les enfermer dans le sac de Scapin et les y battre et faire battre à merci; car la petite et la moyenne propriété seront les victimes de nos discordes. Pour s'être arrêté dans un égoïsme imprévoyant, la bourgeoisie n'a-t-elle pas provoqué la révolution de Février, dans laquelle elle a perdu une grande partie de sa fortune?

Eh! mon Dieu! quand les modérés auront-ils assez de courage et de sang-froid pour s'apercevoir qu'on veut vivre sans roi, qu'une République n'est pas plus affreuse à voir qu'une

monarchie, et que pour être républicain, il ne faut pas tant de peine: de la volonté, rien de plus! (Democratie pacifique.)

Les aristocrates, dits moralistes, ont fait effacer le titre fraternel d'*Enfants de la Patrie*, et qui avait remplacé le triste et cruel nom d'*Enfants trouvés*.

Mais les aristocrates, dites moralistes, estiment très naturel très normal qu'un bâtarde de prince soit nommé prince de Brandebourg, premier ministre, général en chef, de par le droit de sa naissance.

Il est vrai que l'enfant trouvé du pauvre peuple est destiné à vivre misérable en travaillant dix heures par jour au service des aristocrates, tandis que le bâtarde princier est destiné à bombarder les bourgeois et le peuple au profit des princes et seigneurs féodaux. (Idem.)

### NOUVELLES IMPORTANTES DE PRUSSE.

BERLIN. — La nouvelle de l'assassinat des martyrs de Vienne a produit à Berlin une pénible sensation; mais elle a fortifiée l'énergique résolution de ne pas mourir comme eux, mais plutôt les armes à la main.

On assure que Frédéric-Guillaume est abandonné de la plus grande partie de son entourage, qui commencerait à désapprouver les mesures qui ont été prises. Le général Below aurait été jusqu'à se jeter aux genoux du roi, le conjurant de relire ses ordonnances. Insensible aux prières de ce fidèle serviteur, le roi pour toute réponse, lui aurait toute réponse, lui aurait touté le dos, et le général aurait quitté à l'instant le château.

Les deux ministres Aueswald et Rahlweiter se sont donné beaucoup de peine pour obtenir une audience. Pour toute réponse à leurs exhortations, le roi leur a dit: « Je n'ai plus besoin de conseils; mes meilleurs conseillers sont des canons. »

L'ex-président de l'Assemblée nationale, M. Grabow, a aussi été reçu par le roi qui lui a dit: « Je sais que ma couronne est en jeu; néanmoins, je suis bien résolu de ne pas céder. »

D'après un journal, sa majesté piéliste aurait proféré le blasphème suivant:

« C'est avec Dieu que je suis résolu d'aller jusqu'au bout. »

L'Assemblée a tenu encore une séance dans la journée de lundi 13. Elle a adopté un mémoire explicatif de sa conduite et a déclaré le ministère inconstitutionnel et traître. Ce mémoire, très modéré dans la forme, laisse, avec un soin remarquable, le procureur du roi en dehors de la forme. Mais le roi est décidé à aller jusqu'au bout, a répondu à la modération de l'Assemblée en faisant envahir le local qu'elle occupait depuis deux jours dans l'hôtel des Arquebusiers.

A six heures du soir, les soldats sont arrivés, il y avait une heure que la séance était finie. M. Ploenoris, vice-président, occupait le fauteuil, car l'Assemblée s'était déclarée en permanence et chargeait le bureau de faire arrêter les députés en cas d'événements graves.

M. Ploenoris a demandé à l'officier s'il savait que c'était le siège de la représentation nationale qu'il venait forcer. L'officier invoqua ses ordres. M. Ploenoris fit dresser procès-verbal et engagea l'officier à signer. Chose remarquable, l'officier signa.

La lutte n'a pas éclaté. — L'autorité aurait de graves inquiétudes sur la fidélité des soldats.

On voit souvent dans les rues des soldats et des bourgeois causant fraternellement.

Les troupes bivouaquent sur les places publiques ainsi qu'aux positions les plus supportables de la ville.

En face de la troupe, stationnent les corps mobiles des citoyens armés. Le corps des mécénats, compte à lui seul au-delà de 4,000 hommes, robustes et décidés. Chaque homme est armé, outre sa carabine, d'une hache. La garde bourgeoise se tient encore dans ses maisons, prête à sortir au premier signal. Les femmes elles-mêmes font des préparatifs de défense, pour prendre part à la lutte qui peut éclater à chaque instant.

Le peuple, sans tenir compte de l'état de siège, continue à circuler armé, ou stationne où bon lui semble. Il se moque des soldats qui ne se montrent pas disposés à fraterniser avec lui, et Wrangol, que ces moqueries irrite, a donné l'ordre de faire usage des armes à feu contre ceux qui honnissent les troupes du roi.

Toutes les communes suivent l'exemple de la capitale. On organise la défense et on se tient prêt à voler au secours de Berlin, si le roi employait la violence.

Le magistrat et le conseil communal de Brandebourg ont protesté à leur tour contre la translation de l'Assemblée dans cette ville, considérant comme leur devoir de sacrifier leur intérêt particulier au bien de la patrie entière.

### ASSEMBLÉE NATIONALE. — Séance du 13 au matin.

L'appel nominal constate la présence de 141 membres.

Les délibérations commencent vers midi, par la lecture du rapport de la commission chargée avant-hier, de rédiger un mémoire contenant les points d'accusation contre le ministère Brandebourg.

L'Assemblée adopte à une grande majorité la rédaction de ce mémoire. Le mémoire de l'Assemblée nationale vient d'être envoyé au procureur-général Sette, avec la lettre suivante:

« M. le procureur-général recevra ci-joint un mémoire adopté par l'Assemblée nationale, au sujet des attentats du ministère Brandebourg, coupable de haute trahison, afin que M. le procureur général fasse son devoir en conséquence. »

« Ainsi résolu dans la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée nationale. »

« Berlin, 13 novembre 1848. »

— Le *Moniteur du soir* publie les lignes suivantes qui lui sont écrites de Berlin à la date du 14, six heures du soir:

« La force armée vient d'envahir le théâtre, où l'Assemblée nationale tenait ses séances et s'était constituée en permanence. »

« Le président et tous les députés présents ont été arrêtés. On en ignore jusqu'ici le nombre. »

### AUTRICHE.

A la nouvelle de l'exécution de Robert Blum, dont nous avons parlé hier, le député Simon de Trèves et un grand nombre d'autres députés Allemands ont fait à l'Assemblée de Francfort, la proposition urgente que voici:

« En considération de ce qu'il ne reste plus de doute sur le sort de Robert Blum, et que suivant la loi du 27 octobre, sur la sûreté et la protection de l'Assemblée nationale, l'exécution par les armes de tout déput

On dit que Nicolas demeure incognito dans la citadelle de Varsovie, d'où il peut surveiller de plus près l'Europe révolutionnaire et se tenir prêt à chaque événement.

Une lettre de Dresden du 10 fait un tableau déchirant du bombardement de Lemberg. Les principales rues de la ville ont été détruites. Ni les femmes, ni les enfants n'ont été épargnés. Les paysans ont entouré la ville armés de fauks, et il n'y a rien à attendre d'eux pour la cause de la patrie. Les Polonais invoquent de loin la France...

Tous les émigrés rentrés de France ont été chassés. C'est le premier article de la capitulation.

## RAPPORT

Fait à nom du Comité d'agriculture et du crédit foncier, sur la proposition des citoyens A. Lacroix, Deseimeris, Michel, Pézerat, Janet, Aubergé, Richier, Horin-Tranchère, Grangier de la Marinière, Salvat, Drouyn de Lhuys et Jusseraud, tendant à faire accorder, à titre de récompense nationale, une pension viagère au citoyen François Guénon, auteur du Traité des vaches laitières, par le citoyen Durand-Savoyat, représentant du peuple (Isère).

### CIToyENS REPRÉSENTANTS,

Vous avez renvoyé à l'examen du comité d'agriculture et du crédit foncier une proposition adressée à l'Assemblée nationale par plusieurs représentants qui demandaient une pension viagère, à titre de récompense publique, pour le citoyen François Guénon, auteur du *Traité des vaches laitières*.

Cette proposition était ainsi formulée :

La découverte la plus importante dont l'industrie agricole se soit enrichie dans le xix<sup>e</sup> siècle est due à un simple paysan, au citoyen Guénon, de Libourne (Gironde). Il nous a révélé le secret de distinguer, à des signes matériels, apprables, palpables, constantes et invariables, les bonnes vaches laitières des mauvaises, et le degré des diverses qualités par lesquelles elles se distinguent. Nulle découverte aussi simple n'est susceptible d'exercer une aussi grande et aussi rapide influence sur l'accroissement de la richesse publique. On compte par centaine de mille, en France, les vaches qui, pour une ration déterminée de nourriture, ne rendent pas au cultivateur le quart de ce qu'il obtiendrait de vaches choisies par la méthode Guénon. Et ce qui fait l'importance incalculable de cette méthode, c'est qu'elle s'applique aux animaux les plus jeunes comme aux adultes ; qu'elle permet de choisir, parmi les veaux femelles qu'on aurait disposé à livrer à la boucherie, les laitières futures de grande distinction, et qu'elle peut prévenir la faute, qui se commet si souvent, d'élever des génisses qui ne seront jamais que de très-mauvaises laitières. C'est donc, en deux mots, le véritable moyen, jusqu'ici ignoré, de régénérer, au point de vue de la production du lait, la race d'animaux dont le perfectionnement importe le plus aux progrès de l'économie rurale.

Un grand nombre de sociétés et de comices, et en particulier le congrès central d'agriculture, comprenant la haute portée de la découverte de Guénon, n'ont cessé, depuis dix ans, d'appeler sur l'auteur la munificence du gouvernement. Il appartient à la République de récompenser dignement les grands services rendus au pays, surtout quand ces bienfaiteurs publics sont restés longtemps ignorés ou méconnus dans les rangs les plus humbles de la société. Elle doit reconnaître dans le paysan Guénon un de ses plus utiles citoyens, et se montrer généreuse à son égard. En conséquence, nous venons proposer à l'Assemblée nationale de décréter que :

« Une pension viagère de.... est décernée au citoyen Guénon, à titre de récompense nationale. »

La proposition que je viens de vous lire, citoyens représentants, a intéressé au plus haut point votre comité d'agriculture, et j'ai été chargé par lui de vous présenter quelques considérations sur la réalité et l'importance de cette découverte, et en même temps de vous faire connaître le résultat de ses délibérations.

Le 1er juillet passé, M. Guénon lui-même s'était adressé en ces termes à l'Assemblée nationale :

Citoyens,  
J'ai fait, depuis 30 ans, une découverte qui peut augmenter considérablement le revenu agricole de la France. Après de longues observations, j'ai constaté qu'il était facile de reconnaître la qualité laitière des vaches, à l'aide de signes naturels qui existent sur tous les animaux de cette famille, et que personne n'avait observé avant moi.

J'ai dû lutter une partie de ma vie pour faire accepter la vérité de ma découverte, que repoussent également les préjugés des simples cultivateurs et des hommes de science. Aujourd'hui la vérité s'est fait jour; un grand nombre de comices et sociétés d'agriculture m'ont soumis à de nombreuses épreuves, et tous ceux devant qui j'ai opéré sont entièrement convaincus que j'ai trouvé une chose nouvelle et de la plus haute importance.

Le congrès déclare que la découverte de M. Guénon est utile à l'agriculture.

Il émet en outre le vœu :

« Que le gouvernement décerne à M. Guénon une récompense publique et lui fournit les moyens de propager par des instructions pratiques, dans toutes les communes du royaume, un abrégé populaire de cette méthode, avec les planches nécessaires à l'intelligence du texte. »

« Je vous prie, citoyens, de faire usage de votre initiative pour provoquer la prompte réalisation de ce vœu.

Sous la monarchie, la chambre des députés a décerné une récompense nationale aux inventeurs du daguerréotype; les représentants du peuple n'hésiteront pas, sans doute, à donner, pour la première fois, une preuve évidente de l'intérêt que la République porte aux inventeurs plus modestes, qui s'efforcent de perfectionner la plus utile et la plus abandonnée de nos industries.

« Votre bien dévoué concitoyen,

« signé, François Guénon,

« Auteur du Traité des vaches laitières. »

A l'appui de cette demande du citoyen Guénon se trouvent joints de nombreux documents constatant d'une manière officielle et qui ne laissent place à aucun doute, la bonté et l'efficacité de sa découverte. Je citerai notamment des procès-verbaux des sociétés d'agriculture ou des comices agricoles de Bordeaux, Libourne, Aurillac, Bazas, Rozoy, Vannes, Rennes, Nantes, Bourbon, La Rochelle, Rochefort, Saint-Jean-d'Angély, Fontenay-le-Comte, Melun, Rouen, Neufchâtel, Paris, etc., etc.

La découverte du paysan de Libourne, pour la connaissance des vaches bonnes laitières, est donc aujourd'hui un fait acquis, et personne ne conteste la supériorité de son enseignement sur ce qui avait été dit ou écrit sur la même matière avant lui. Cette découverte, généralement appliquée, aura, nous n'en doutons pas, la plus heureuse influence sur la prospérité de l'agriculture française; son modeste auteur, vivement excité par la conscience de tout le bien qu'il pouvait faire, a complètement négligé le soin de sa fortune personnelle pendant les longues années de lutte qu'il a employées à propager sa méthode. L'agriculture, cette mère nourricière de l'Etat, reprenant aujourd'hui, sous le gouvernement de la République, le rang et l'importance qui lui appartiennent, une réparation n'est-elle pas due au citoyen Guénon? Il avait le droit de l'espérer.

Les auteurs de la proposition qui vous est soumise, et le comité d'agriculture, partagent la même espérance.

En effet, messieurs, si l'homme qui, en science agricole, n'a que des connaissances théoriques, échoue souvent; si des revers ont été jusqu'à ce jour et trop fréquemment le partage des entreprises rurales paraissant le mieux combinées, la cause en est indubitablement aux choses de la pratique ignorées ou mal sues, et cela est encore plus vrai dans cette immense question du bétail et de son amélioration.

Guénon est venu nous donner les moyens de marcher d'une manière sûre à la solution du problème, pour ce qui regarde la race bovine. Les cultivateurs qui ont fait usage de sa méthode, après l'avoir étudiée, compris, et je suis de ce nombre, ont acquis la certitude qu'elle peut être appliquée avec un égal succès à toutes les autres races, sans, au contraire,

Cependant comme Guénon, dans sa découverte, n'a en vue que les qualités laitières, si l'amélioration ne se portait que vers ce point, il serait à craindre que les résultats obtenus, bien qu'admirables sous le rapport du lait, laissent quelque chose à désirer relativement aux produits en viande, travail et graisse.

Ici, messieurs, veuillez soumettre au rapporteur du comité d'agriculture d'agrandir son mandat et de vous rappeler, en même temps qu'il le fera à la France entière, qu'un autre homme obscur, habitant des Flandres, dont le nom même n'est pas venu jusqu'à nous, tant les gouvernements passés étaient peu soucieux des véritables intérêts de l'agriculture, a trouvé, lui, le signe indicateur du produit en viande.

Ce signe est simplement dans la mesure du contour de la poitrine de l'animal. De nombreuses expériences faites avec soin par Mathieu de Donnas et par d'autres éminents agronomes, sont venues prouver que le rendement en viande nette est toujours dans un rapport parfait avec le pérимètre du thorax.

Ainsi donc ces deux hommes, Guénon pour le produit journalier, le cultivateur flamand pour le produit définitif, se complètent l'un par l'autre : le premier, par sa méthode, nous procurera du bon lait en abondance, et le second, de la bonne viande en quantité.

Veuillez, messieurs, me permettre encore d'appeler votre attention sur la portée que peuvent avoir ces deux découvertes pour le développement des produits généraux de notre agriculture.

51 millions d'hectares composent la totalité du domaine agricole de la France : ils sont répartis de la manière suivante :

17 millions sans culture ;  
9 millions en bois ;  
17 millions en plantes épuisantes ;  
8 millions en cultures améliorées de toute nature, prairies naturelles et artificielles, racines fourragères, etc., etc. (1).

Evidemment, il ressort de ce tableau que l'agriculture française ne fait pas ce qu'elle doit faire quand elle cultive moitié plus de terrains avec des cultures épuisantes, qu'elle n'en cultive avec celles qui sont améliorées

C'est le contraire qui devrait avoir lieu.

Par ce simple aperçu, s'explique l'inériorité de notre agriculture quand on la compare à celle de quelques pays voisins.

Et cependant, la nature a été prodigue envers nous; elle nous a donné : sol magnifique, température admirable, eaux en abondance, chaleur modérée. Mais notre sol dort, faute d'encouragement à sa culture ; nos eaux s'en vont trop souvent porter à la mer leur inféconde fertilité ; notre soleil blanchit les plaines qu'il devrait verdir, brûle nos coteaux, et tonte la, parce que depuis celui qui a dit que *pâturage et labourage étaient les malades de l'Etat*, la France a vainement attendu son ministre de l'agriculture. Espérons qu'elle n'attendra pas plus longtemps!

Les produits alimentaires qui se consomment dans nos exploitations rurales pour les animaux de travail autres rendent rarement plus de moitié de leur prix réel et le plus souvent beaucoup moins. L'agriculteur français n'a donc pas dû chercher à avoir de son terrain cultivé en prairies plus que le nécessaire, bien que personne de nous n'ignore que la prairie est généralement la meilleure partie de notre sol, celle qui est la plus estimée, qui se paie le plus cher, qui est la plus imposée ; mais nous savons aussi que c'est celle qui, en définitive, rend le moins au propriétaire qui l'exploite et en fait consommer les produits chez lui.

Telle est la véritable raison qui fait que le domaine fourager de France ne compte que 8 millions d'hectares.

Mais si les moyens qui peuvent faire obtenir un rendement plus considérable, sans augmenter le capital employé au fonds de roulement, étaient mis à la portée de tout le monde, oh! alors il est permis de croire que ces 8 millions d'hectares s'augmenteraient de beaucoup, soit cette augmentation se situe sur les 26 millions hors de culture, soit qu'elle eût lieu sur les 17 millions cultivés en plantes épuisantes.

Or, j'ai la conviction que si les deux découvertes dont je viens de vous entretenir étaient simultanément mises en pratique, d'une manière générale, les avantages dont j'ai parlé plus haut seraient obtenus sans beaucoup de temps, sans beaucoup de peine et sans beaucoup d'argent.

Quelques mots maintenant sur le système Guénon pour en faire comprendre la pratique.

Après des expériences sans nombre, après de fréquents voyages dans toutes les parties de la France, et même dans quelques pays étrangers, Guénon a trouvé que les signes extérieurs et apparents qui dénotent les qualités laitières se résument en caractères constitutifs des familles (1), où viennent se classer tous les individus de la race bovine. Ces classes ou familles forment chacune huit ordres, qui eux-mêmes se subdivisent en trois catégories, suivant le degré de taille des animaux, ou, plutôt, suivant leur poids présumé. Ces signes visibles et parfaitement reconnaissables quand on les a remarqués seulement une fois, remontent ou s'étendent sur ou entre les quatiers postérieurs de l'animal; d'après la forme qu'affecte leur développement, d'après la place qu'ils occupent et les irrégularités qui les différencient, on peut décider, à coup sûr, et de la quantité de lait et de sa qualité, et du temps plus ou moins long pendant lequel il sera gardé (2).

Il nous ferons observer (et nous insisterons sur cette observation) que ce qui est venu si souvent tromper dans tous les appareils l'attente des croiseurs, c'est précisément le mélange confus de tous les ordres, de toutes les familles, de tous les signes. Et il en devait être ainsi, car, avant Guénon, l'on était dans une ignorance complète sur les indices d'identité pour les types reproducteurs, et on avait beau choisir des sujets issus de père et de mère excellents, il arrivait souvent qu'on n'obtenait que des produits déplorables.

Il n'en sera plus ainsi maintenant, si on le veut du moins; il suffira, pour améliorer, de n'opérer de croisement que dans les mêmes familles, et avec des types reproducteurs toujours d'un ordre supérieur.

Et qu'on ne croie pas que pour arriver à ce résultat il faille vaincre de grandes difficultés; les premiers pas, les premiers frais sont faits partout, car partout il y a du beau et du bon : il ne s'agit que de savoir choisir, et Guénon et le cultivateur flamand nous en ont appris les moyens.

Les signes indicateurs des qualités laitières et des produits définitifs en viande nette sont visibles dès la naissance.

Que l'on place donc après chaque abattoir important un homme expert dans la connaissance des deux méthodes, qui ne laissera livrer à la boucherie ni veau, ni vêle ayant les signes des premiers ordres de toutes les familles unis au signe pour le produit en viande; que l'on fasse faire les mêmes recherches dans les lieux de marché ou d'approvisionnement ; qu'on livre ensuite aux éleveurs, en les priant, ces vaches choisies ; et dans un temps très court, dix-huit mois ou deux ans après, par exemple, on aura partout un nombre considérable de sujets, parmi lesquels il sera facile de prendre les types réprobateurs, chose impossible aujourd'hui que le hasard seul, ou des formes de convention dirigeant la plupart de nos éleveurs.

Je n'estime pas moins d'un milliard de revenu en plus ce que la France obtiendrait par l'application combinée de ces deux systèmes, les autres conditions agricoles restant telles qu'elles sont; mais ce chiffre déjà considérable prendrait bien d'autres proportions, si la masse des produits fourragers augmentait, et je n'hésite pas à dire que ces produits augmenteront quand il sera possible et facile aux cultivateurs de doubler leur rendement en lait et en viande. Tout s'enchaîne en agriculture, le bien comme le mal, et il y a cela d'ailleurs bon, dans l'élevage profitable du bétail, que toutes les autres parties de la culture partagent le succès qu'on obtient dans celle-là.

(1) Ruyer, *Notes économiques sur la statistique de la France*, 1845, page 407.

(2) La première édition du *Traité des vaches laitières* range toutes les vaches en 8 classes ; mais la 2<sup>e</sup>, qui sera bientôt livrée à la publicité, en contiendra 10.

(2) Voir le *Traité des vaches laitières*, à Paris, chez madame Bouchard-Huzard, Bixio, etc., et chez les principaux libraires. — A Bordeaux, chez Batarac jeune.

Et l'on arrivera bien vite ainsi, je le dis avec assurance, non seulement à doubler la quantité de terrain consacré à cet usage, mais à augmenter dans la même proportion le produit de toutes les autres cultures quelles qu'elles soient.

Les engrangés, il y a longtemps qu'on l'a dit, sont la pierre philosophale des cultivateurs.

Les considérations que je viens de vous présenter me faisant espérer, citoyens représentants, que vous apprécieriez, comme l'a fait votre comité d'agriculture, les heureuses conséquences que peut avoir l'application généralisée de la méthode Guénon, et que vous saisierez avec empressement cette occasion de montrer quelle sollicitude vous apportez à tout ce qui peut améliorer la condition de l'agriculture française;

Trouver au reste dans l'histoire des assemblées délibérantes qui nous ont précédées des actes analogues et pour des causes qui n'étaient pas plus méritantes :

Au nom de votre comité d'agriculture et du crédit foncier :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de décret suivant :

### L'Assemblée nationale,

Considérant que la découverte faite par le citoyen François Guénon, qui permet de reconnaître les bonnes vaches laitières, ainsi que les bons types reproducteurs dans les deux sexes, et cela dès leur naissance, peut introduire en France un meilleur système d'élevage et de reproduction pour la race bovine;

Considérant que, par le rendement plus grand qu'elle assure à l'animal consommé, elle peut servir de prime permanente pour la production fourragère, l'augmenter dans les larges proportions si impérativement réclamées par notre agriculture, et par là lui faire faire de notables progrès;

Considérant qu'il importe à la République française d'encongrer les choses utiles, et particulièrement celles qui intéressent la première et la plus importante de nos industries,

### DÉCRET :

Article premier. Une pension viagère de 3.000 fr. par an est décernée à titre de récompense nationale au citoyen François Guénon, auteur du *Traité des vaches laitières*.

La moitié de cette pension sera reversée sur la tête de sa veuve, et, au décès de celle-ci, sur la tête de Rose Guénon, sa fille.

Art. 2. La découverte qu'il a faite des signes indicateurs des qualités laitières sera portée dans le plus court délai à la connaissance de toutes les communes de la République, par des instructions pratiques rédigées sur ses indications, et présentant un résumé clair et sommaire de sa classification, avec les planches nécessaires pour l'intelligence du texte.

Art. 3. Pour la propagation et le bon enseignement de sa méthode, et sur la désignation du ministre de l'agriculture, chaque année, une partie des départements de la République sera parcourue par le citoyen Guénon, à qui une juste indemnité sera accordée pour frais de tournée.

## Nouvelles d'Italie.

NAPLES, 12 novembre. — Le gouvernement sicilien d'adresser son ultimatum au Piémont. Il y est dit que si dans quinze jours le duc de Gênes n'est pas venu prendre possession du trône auquel l'a appelé sa nation sicilienne, celle-ci se constituera en République.

ROME, 10 novembre. — Le ministre Rossi, ne voulant pas prendre part à la question de l'indépendance italienne, vient, dit-on, de donner sa démission. Sa Sainteté n'a pas encore donné une réponse décisive.

VENISE, 9 novembre. — Notre ville tient toujours bon ; les Autrichiens sont repoussés chaque fois qu'ils se montrent. Le gouvernement vient d'émettre pour six millions de papier-monnaie. Nous comptons toujours sur le secours de la France ; dans tous les cas, nous nous enverrons sous les ruines de notre cité, plutôt que de nous rendre.

Séance du 17 novembre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'ordre du jour appelle la discussion de divers projets relatifs à des chemins de fer.

L'Assemblée adopte trois projets concernant les chemins de fer.

L'ordre du jour appelle le rapport du comité des finances sur les amendements qui leur ont été renvoyés hier sur la question du cumul des fonctions publiques.

Le citoyen BINET. La commission s'est réunie ce matin. Elle s'est demandée d'abord si elle devait coordonner toutes les dispositions contenues dans la législation contre le cumul, ou bien si elle devait se borner au cumul dans les fonctions publiques, le seul qui n'a pas été réglé par la loi. La commission s'est prononcée pour ce dernier avis.

Elle s'est d'abord occupée de la proposition du citoyen Flocon, ainsi conçue :

Le cumul de deux ou plusieurs traitements d'activité, payés sur les fonds du Trésor public ou sur ceux des départements ou des communes, est interdit.

Ne sont point réputés traitements ou pensions, les allocations attribuées sur le Trésor public aux membres de l'Institut, à ceux de la Légion-d'Honneur, et pour récompenses nationales.

Le cumul des emplois publics est permis, à la condition toutefois de ne recevoir jamais qu'une seule rétribution. Dans certains cas, le gouvernement pourra rendre ce cumul obligatoire.

Neanmoins, nul ne devra cumuler, ni deux chaires dans l'enseignement public, ni deux fonctions susceptibles d'être cumulées, mais que le titulaire ne pourra remplir concurremment et activement,

Les titulaires de pensions de retraite liquidées antérieurement au 4<sup>er</sup> juillet 1848, continueront d'être admis à cumuler ces pensions avec des traitements d'activité, dans la limite maintenue par le décret du 13 mars 1848.

Sont et demeurent abrogées les lois, décrets, ordonnances et règlements antérieurs, et tout ce qu'ils ont de contraire aux dispositions du présent.

Le présent recevra son exécution à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849.

Ces dispositions nous ont semblé beaucoup trop radicales. Pour qu'elles puissent être admises, il faudrait que le traitement des fonctionnaires fût considérablement augmenté.

Venait ensuite l'assiduité du citoyen Deslograis, qui nous a semblé aussi trop absolu. Enfin, après avoir entendu les auteurs de divers amendements, nous avons formulé notre pensée dans la disposition suivante :

Les fonctionnaires dépendants du ministère de l'Instruction publique ne pourront, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849, occuper plus de deux fonctions aux chaires rétribuées sur les fonds du trésor public. Le montant des traitements cumulés, soit fixes, soit éventuels, ne pourra dépasser 12.000 fr., ce sera pas considéré comme traitement l'indemnité allouée aux membres de l'Institut.

L'article additionnel proposé par la commission est adopté.

On revient au budget du ministre de l'Intérieur.

Une addition de 17.000 fr. est demandée par le comité sur l'allocation destinée aux arts.

L'allocation demandée par le gouvernement est adoptée. Le comité renonce aux rédactions qu'il a proposées sur le chapitre.

La séance continue.

## Carnaque locale.

Grâce au concours de nos braves soldats de l'artillerie, le Jardin-d'Hiver présentait hier soir un aspect des plus importants; sous des milliers de bougies, de lanternes chinoises, de verres de couleurs étincelaient les armes que les autorités militaires avaient mises à la disposition de la municipalité, pour faire, de cette fête, l'une des plus belles et des plus heureuses que la charité ait pu inventer.

A l'entrée principale du Jardin étaient dressées des pièces de campagne entourées de boulets de canon; elles portaient les principaux trophées, et soutenaient des écussons chargés d'armes et de fleurs. Dans l'angle est du Jardin était placée, sur un élégant piédestal, la statue de la *Rosie*, chef-d'œuvre de M. de Nieuwerkerk. Ce piédestal était entouré de dessins variés, et composé d'armes de toutes espèces; elle était éclairée par trois lustres, formés de poignards, de pistolets et de baïonnettes, destinés à recevoir les bougies; à droite et à gauche de cette grande figure étaient élevés des pilastres rectangulaires, dont les corniches étaient formées par des pistolets; entre chaque pilastre étaient deux pièces de canon, et ce pittoresque décor était terminé par des obusiers et des mortiers, que reliaient ensemble des chaînes rehaussées de fleurs. A l'angle nord commençait un long berceau, formé de fusils et de lances, et continuait au pont rustique du Jardin; là des massifs de verdure, des sapins entiers, chargés de verres de couleurs, entouraient le drapeau national; une devise portait ces mots: *A l'armée française*, couronnait ce décor extraordinaire. A l'entrée du berceau, on lisait, en lettres formées de plaques de cuivre enluminées aux bâtonnets de pistolets: *Pensez aux pauvres!*

Les quatre angles de la salle étaient ornés de drapeaux, supportés par des colonnes d'armes, des musiques de deux régiments de ligne, placés au milieu de la salle, ont exécuté avec un ensemble merveilleux les airs les plus variés. Un autre orchestre jouait dans le salon d'exposition. Vers neuf heures et demie, la musique du 9<sup>e</sup> dragons a ouvert le bal.

Cette élégante décoration était terminée par des colonnes d'armes, des drapeaux, des guirlandes de fleurs, au-dessus brillait l'étoile de la Légion-d'Honneur, formée de toutes les armes françaises réunies. La coupe de la salle du bal disparaissait sous les mille couleurs des oriflammes et des drapeaux qui y étaient suspendus. Des lustres de cristal chargés de bougies étaient reliés entre eux par des guirlandes de fleurs. La célèbre serre-châude était resplendissante de lumières, placée de la manière la plus pittoresque, dans des lustres formés de baïonnettes. Le bassin de la serre était orné de dessins ingénieux, qui se reflétaient dans ses eaux; les bordures des parterres étaient formées de boulets de canon et d'obus, entremêlés de verres de couleurs; les abords de l'orchestre étaient défendus par une haie formée de sabres de cavalerie. Enfin, il serait impossible de décrire toutes les ingénieries combinées qui ont été connues et exécutées avec les mille pièces dont se composent le matériel militaire.

L'affluence était fabuleuse; les toilettes élégantes, les uniformes brillants des officiers de toutes armes, présentaient l'aspect d'une fête militaire, dans toute l'acceptation du mot.

Dans la nuit, et en se retirant, chacun emportait, avec le plaisir d'une fête une bonne œuvre, le souvenir agréable d'une soirée belle et amusante.

— Nous tenons de source certaine que le sous-préfet de l'arrondissement de Trévoux (Ain) est en *tournée électorale*; il convoque les maires des cantons et des communes, et après leur avoir parlé des horreurs de l'anarchie, des hommes dangereux que les *démagogues* veulent mettre à leur tête, après aussi les avoir mis en garde contre le prestige d'un nom, il laisse entrevoir comme seul moyen de salut, la nécessité de nommer un homme qui ne s'appelle ni Ledru Rollin, ni Raspail, ni Louis Bonaparte.

Les intentions de ce sous-préfet sont bonnes sans doute, mais comme agent du pouvoir, il devrait s'abstenir de semblables démarches, qui nous rappellent le temps où le citoyen Guizot destituait ses préfets et sous-préfets qui ne lui envoyait pas un député de son choix.

— Avant-hier, vers les deux heures, on a retiré du Rhône, en face de l'Hôpital militaire, un jeune homme, revêtu d'une blouse de petite tenue de l'ex-garde mobile de notre ville. On n'a trouvé sur son corps aucune trace de violence.

Depuis deux jours, on apercevait ce cadavre comme un point noir au milieu du fleuve; c'est en allant à la recherche d'une poule d'eau sur le gravier qu'on en a fait la découverte.

— L'administration de la caisse d'épargne prévient les déposants que les porteurs de bulletins datés des 1 et 2 octobre, devront aller retirer leurs coupons de rente le dimanche 20 et le lundi 21 novembre.

— Ayant-hier au soir, vers neuf heures, la partie sud-ouest du ciel au-dessus de notre ville, s'est tout-à-coup illuminée d'une immense lueur d'un beau rouge. On crut d'abord à un incendie; mais bientôt toute la partie ouest fut embrasée, et nous eûmes le spectacle d'une magnifique aurore boréale.

Vers dix heures tout s'éteignit peu à peu.

— Par arrêté du préfet du Rhône, tout ouvrier qui se rend à Paris ne pourra voyager sans être muni d'un passeport revêtu du visa préfectoral. La *liberté d'aller et de venir*, inventée par le citoyen A. Marrast, se trouve ainsi méconnue par le citoyen Aubert. O! Babel politique!

AVIS. — Il sera procédé, dans la huitaine, à la chancellerie du consulat sarde, directement ou par fondés de pouvoir, à l'acceptation des soumissions pour le transport à Turin de 20,000 fusils à percussion que le gouvernement de Sardaigne a acquis du gouvernement de France, à prendre aux fabriques ou dépôts de Besançon, Grenoble et Lyon.

On fait de nombreux envois de fournitures de guerre en Piémont, entre autres vingt mille tuniques, dans l'emplette et la confection desquelles ledit consulat a été totalement étranger.

— Les services bons ou mauvais, rendus au grand jour ou dans l'ombre, reçoivent tôt ou tard leur récompense. Le citoyen Galerne, commissaire de police en chef, voit le cercle de ses attributions s'élargir chaque jour en raison des services plus ou moins avouables qu'il rend au pays. Voici ce qu'on lit dans un journal :

Un arrêté du citoyen préfet du Rhône, inséré au *Bulletin des actes administratifs*, fixe les attributions du citoyen Galerne, comme commissaire central de police. Ce magistrat est chargé, sous l'autorité du maire de Lyon, de diriger les commissaires de police de Lyon, qui devront à cet effet, lui rendre un compte journalier de leurs opérations et suivre ses instructions; le tout indépendamment des obligations qui leur sont imposées par les lois envers l'autorité judiciaire et l'autorité administrative.

Les commissaires de police de la Guillotière, la Croix-Rousse, Vaise, sont également placés sous la direction du commissaire central, et devront à cet effet lui rendre compte des opérations et suivre ses instructions en ce qui concerne les faits qui peuvent se rattacher à la police de la ville de Lyon.

Le commissaire central de police rendra compte aux maires de la Guillotière, la Croix-Rousse, Vaise, Oullins et Sainte-Foy, de tous les faits parvenus à sa connaissance qui pourront intéresser la police de ces communes.

— On vient d'embarquer, au port de l'entrepôt des Marais à Paris, six superbes locomotives sortant des ateliers des citoyens Béronnes et Caille, des Champs-Elysées. Elles sont destinées au chemin de fer de Lyon, et portent les noms suivants : Sennecey, Meuseault, Nuits, Avallon, Semur et Gevrey.

— En ouvrant nos colonnes, dans notre numéro du 13 du courant, à la plainte d'un nommé A. Carteron, qui se plaignait d'un acte d'arbitraire inouï, dont il aurait été victime, nous avons été de bonne foi, et avec la persuasion que les faits énoncés dans la lettre que nous avait adressée A. Carteron étaient exacts. Nous nous faisons un devoir de déclarer aujourd'hui que nous avons été complètement induits en erreur, et nous accueillons avec empressement la lettre ci-dessous, que nous adressé le citoyen procureur de la République, afin de présenter la vérité sous son véritable jour.

Lyon, 18 novembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Le journal le *Peuple Souverain* du 13 novembre courant, dans un article aussi violent qu'inexacts, rend compte de l'arrestation d'un nommé A. Carteron, qu'il représente comme : « jeté en prison sans forme de procès, « détenu seize jours préventivement loin de sa famille et de ses amis, « sorti de prison sans jugement, après y être entré sans motifs, par un acte odieux d'arbitraire. »

Voici la vérité sur ce fait: je me borne à l'analyse des pièces de la procédure :

Carteron a été arrêté par M. le commissaire du deuxième arrondissement de la Guillotière, à la suite d'une plainte en escroquerie, portée devant ce magistrat par M. B... et sa domestique. Le jour même de son arrestation, il a été mis à la disposition de M. le procureur de la République, qui a saisi immédiatement le juge d'instruction de la plainte dont le prévenu était l'objet. L'instruction a eu lieu dans les délais voulus par la loi, et elle a confirmé les faits portés dans la plainte. Mais, en même temps, elle a fait connaître que le sieur Carteron ne jouissait pas de toutes ses facultés. En conséquence, le ministère public a requis, par ce motif, devant la chambre du conseil, une ordonnance de non-lieu qui a été prononcée.

J'ai vérifié le dossier, et tout ce que je viens de dire est de la plus grande exactitude.

Depuis quelque temps, on attaque par l'injure et la diffamation, les actes et la personne des commissaires de police. Si le parquet se montre sévère, dans toutes les occasions, envers ceux qui oublient leurs devoirs, il est bien déterminé aussi à poursuivre leurs calomniateurs devant les tribunaux. Les commissaires de police remplissent des fonctions difficiles et délicates: pour accomplir leurs devoirs, ils ont besoin de l'appui des magistrats et de la considération publique.

Recevez, citoyen rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le procureur de la République, BACOT.

## Spectacles du 19 novembre.

GRAND THÉÂTRE. — *Monte-Christo*, dr.

CELESTINS. — *La Dame de Saint-Tropez*, dr.; le *Chevalier d'Esse*, v.

COLISÉE. — Représentation extraordinaire.

## Angleterre.

LONDRES, 15 novembre. — On manda de Clonmel à la date du 12 :

« On s'attend toujours à un mouvement, aussi les troupes sont-elles continuellement sur pied; les soldats assistent même au service divin avec armes et bagages. Près de Carrick, une patrouille de constables s'est trouvée tout-à-coup en vue d'un rassemblement de trois à quatre cents hommes qui, à leur approche, ont fui dans les montagnes. Deux compagnies du 75<sup>e</sup> sont arrivées dans cette ville, et on pense qu'une force considérable y sera cantonnée pendant l'hiver. »

— On a reçu à New-York des nouvelles de Porto-Cabello, en date du 4 octobre. Une bataille s'était livrée à Coro, entre les troupes du gouvernement et celles de Paez; ces dernières avaient été battues avec une perte de 600 hommes tués ou prisonniers. La flotte du gouvernement, composée de cinq brisés et six schoners, était le 4 à Porto-Cabello, en train de faire ses approvisionnements, pour aller ensuite à Maracaibo. Elle devait mettre à la voile le 8; dans la matinée du 4, l'embarquement avait été mis sur le port. Le général Paez était, dit-on, à Caraca et sa flotte, suivant les derniers bruits, à Maracaibo.

## Nouvelles diverses.

Le citoyen Dufaure, ministre de l'intérieur, vient d'adresser une nouvelle circulaire aux citoyens préfets, relative à la publication des listes pour l'élection du président de la République. Ces listes devront être affichées le 27 novembre et les rectifications seront admises jusqu'au 6 décembre.

— D'après un tableau publié dans le *Moniteur* de ce jour, le total des recettes faites par la commission des dons et offrandes à la patrie, s'élevait, au 31 octobre dernier, à 761,757 fr. 04 c.

— Le sentiment de la fraternité, voire même celui de la simple humanité, paraît être totalement étranger à certains gens que la fortune favorise. On nous rapporte qu'un propriétaire de Paris a fait vendre, à son profit, le modeste mobilier de son locataire, père de famille, pendant que celui-ci et sa femme étaient retenus préventivement en prison.

— La liquidation de la maison Rothschild aura plus d'un contre-coup dans les diverses capitales des divers pays de l'Europe; on dit qu'à Madrid des banquiers suspendront leurs paiements.

— L'armée paraît être activement travaillée par les émissaires de Louis-Napoléon. Mardi dernier, des gardiens de Paris entraînaient au poste un soldat ivre, qui se débattait en criant: *Il sera nommé, oui nous l'aurons, vive Napoléon! vive l'Empereur!*... Comme les passants se pressaient en riant bruyamment autour de ce partisan enthousiaste du nouvel empereur, plusieurs soldats manifestèrent leur mécontentement, et s'écrierent: *Vous voulez Cavaignac, messieurs les bourgeois, eh bien! il ne sera pas nommé; vive Louis-Napoléon! vive notre empereur!* On juge de la stupéfaction du public.

— Le président de la République sera logé aux Tuilleries. De nombreux ouvriers y sont employés à nettoyer et préparer les grands appartements et la salle du trône. On nous rapporte à ce sujet un bon mot d'un gamin de Paris: *Le président, dit-il, n'est pas qu'un invalide de l'industrie.*

— Le citoyen Combier, procureur-général à la cour d'appel de Nîmes, vient d'adresser au citoyen Marie, sa démission, par une lettre qui va être publiée, et où cet honorable magistrat annonce qu'il ne veut pas servir d'instrument à la contre-révolution.

LA PRESSE vient de commencer la publication des *Mémoires d'outre-tombe*, par Châteaubriand, achetés 96,000 francs. — On s'abonne à Paris, rue Montmartre, n. 131. — Prix: six mois, 18 fr.; trois mois, 10 fr.

## ANNONCES.

### A VENDRE

Par suite de dissolution de société,

### UN ATELIER DE MOIRAGE

Pour les étoffes de soie, monté à neuf, ayant déjà fonctionné. Les cylindres et accessoires sont dans un état parfait. — On pourrait céder le bail de l'appartement, situé dans un quartier de fabricants.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, au bureau de l'imprimerie, cours de Brosses, 8, au premier, à la Guillotière.

### M. JEUNET,

SAGE-FEMME JURÉE,

Rue Saint-Georges, 88, maison de la Fontaine des Trois-Cornets, au 3<sup>e</sup>.

&lt;